

République Française
COMMUNE DE LOISIEUX
DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 20/10/2022

Reçu en préfecture le 20/10/2022

Affiché le 20/10/2022

ID : 073-217301472-20221014-DEL2022_29-DE



Séance du 14 octobre 2022

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 06

Nombre de votants : 08

Date de la convocation : 6 octobre 2022

Date d'affichage 6 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le six du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GARIOUD, Maire.

Présents : BLANCHET Alain - BONASSI Stéphane - GARIOUD Christian - REVOL Gilbert - MIGUET Corinne ; LEGLISE Sébastien.

Absents : PADEY Guillaume - ALMAÏDA Marie ;

Excusés : COTTAREL Guy-Noël – GONSETH Mathilde – JACQUET Patricia ;

Pouvoirs : GONSETH Mathilde donne pouvoir à BLANCHET Alain.
JACQUET Patricia donne pouvoir à GARIOUD Christian.

MIGUET Corinne est élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2022-29

Objet : Adoption de la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Vu la délibération n°2022-20 en date du 2 septembre 2022 ;

Vu la demande du comptable public de délibérer en complément de la délibération susvisée afin d'opter pour la M57 version abrégée ;

Monsieur le Maire demande de bien vouloir approuver le passage de la commune de Loisieux à la nomenclature M57 abrégée à compter du 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **RAPPEL** avoir approuvé le changement de nomenclature budgétaire et comptable du budget de la commune de Loisieux au 1^{er} janvier 2023 ;
- **OPTE** pour la nomenclature M57 abrégée ;
- **CHARGE M.** le Maire de signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le 14 octobre 2022.

Le Maire,
Christian GARIOUD


